

## Le principe de la souveraineté populaire affirmé en 1792

Auteur : Foucault, Michel

### Présentation de la fiche

Coteb016\_f0100

SourceBoite\_016-2-chem | R. [révolution?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

Le principe de la souveraineté populaire  
affirmé en 92

Acte II de la révolution du Th. F., 30 juillet 92 : une forte  
fatigue au sujet "le peuple" et moins naturellement de l'extension  
de la surveillance.

L'Assemblée 5<sup>e</sup> du Marché de l'Innouvel demande le 9 juillet  
que la convention se réunisse, et que la constitution, le roi du  
marché, des universités et des ports puissent "réunir ensemble  
un peu plus d'un million"

Le 27 Aout la section de Bondy va voter pour le grand décret  
sur l'état civil.

Le 9 Sept., à l'assemblée électrice de Paris, l'opposition  
peut voir dans celle même que la victoire de la convention  
l'ordre du jour qui a été voté pour la sécurité du peuple.

Le 18 Sept., la section Rambouillet demande ce résultat.

2 Nov 92, l'assemblée 5<sup>e</sup> de l'île de Ré vote que la  
souveraineté doit être nationale, "en dehors tout dictatorial  
puis, leur unique besoing [des représentants] est de nous en  
mouvoir."



Le principe est appliqué au district

Lockhart, décret le 16 mai 93 sur l'ordre du jour : "Il

faut que le peuple aille aux armes, mais que le roi tâche  
habilement de se mettre du peuple et qui sera le "marche  
larmis" (Moniteur XVI, 408)

Bonaparte au 1<sup>er</sup> Aï. 3<sup>e</sup> de la révolution de l'Égypte,  
~~l'aut~~ en échappant le 9<sup>e</sup>: "A ce moment de  
crise, on n'a pas moins de bûcherons ; le peuple est soumis,  
tâchez de l'agiter et de remettre les coups de poing."

1<sup>er</sup> de juillet du 93<sup>e</sup> de l'Égypte devant le  
1<sup>er</sup> Aï. Egypte, dans la nuit du 2 au 3 sept : "Le peuple  
et exigeant la révolte contre cette partie" (Moniteur  
XIII, 603)

Le 1<sup>er</sup> mars 93, au moment où le Génie de 300.000 hommes.  
Pour l'anonyme Maréchal l'ordre révolutionnaire ; il ordonne  
au peuple à aller aux armes de faire défaire qui ont brisé le  
coup de l'an du royaume du roi.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1800. un certain <sup>H.E.</sup> Peltier d'Alphonse d'Asfeld  
92<sup>e</sup> division : "C'est à l'informations de l'Assemblée nationale"

La veille du 1<sup>er</sup> juillet 1800 à celle du Bonaparte  
decide que les armes "ont la mort", le 1<sup>er</sup> juillet du 14 Juillet =  
(4 Juil 92).

La veille du 15/20 à la révolution (de 92) fut rédigée  
nous le 1<sup>er</sup> juillet pour déclarer la guerre à Paris, le ministre  
ne pouvait appeler de troupes.

N 510.514.